

Zeitschrift: Générations : aînés
Herausgeber: Société coopérative générations
Band: 29 (1999)
Heft: 6

Artikel: Les 50 ans de l'AVIVO
Autor: G.N.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-827798>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 07.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les 50 ans de l'AVIVO

Pour fêter ce demi-siècle d'activité, l'association de défense des retraités mise sur la convivialité. Les 4 et 5 juin, les discours céderont le pas aux flon-flons et à la java!

En 1948 naissait enfin la loi d'assurance vieillesse et survivants, après bien des atermoiements. Mais ces premiers pas sont difficiles, la paperasserie inquiète souvent les personnes âgées, peu habituées à exercer leur droit. C'est alors que l'idée de créer une association d'aide aux plus démunis, aux personnes âgées, mais aussi aux invalides, aux veuves et aux orphelins voit le jour. Au lendemain de la guerre, la fragilité de ces classes sociales est patente. Le projet est généreux, dans une période où les services sociaux n'offraient pas encore les prestations d'aujourd'hui.

En 1949, ils étaient 180 membres, quarante ans plus tard, 19 000 personnes adhéraient à ce mouvement. Un retraité genevois sur trois fait partie de l'AVIVO. Se donner rendez-vous à l'AVIVO est devenu une tradition pour beaucoup d'entre eux. Qu'on ait besoin d'un renseignement à propos d'un loyer, des impôts, qu'on cherche à obtenir des

prestations complémentaires, l'adresse est la bonne. Mais l'association n'en reste pas là. L'un de ses buts fondamentaux est de lutter contre l'isolement des seniors. Alors, on va aussi à l'AVIVO pour se faire des amis, pour y partager un repas ou participer au carnotzet dansant du vendredi. Des courses pédestres, des tournois de pétanque, une chorale, des excursions: il y en a pour tous les goûts, des plus sportifs aux plus artistiques.

Pour ce cinquantenaire, qui coïncide avec l'année mondiale de la personne âgée, le président de l'AVIVO-Suisse, Fritz Kaeser, souhaite que ce soit «l'année de la solidarité entre les générations, entre les peuples ayant des identités, des ethnies et des sensibilités différentes».

G.N.

Au menu de cet anniversaire

Les 4 et 5 juin, vous verrez et entendrez notamment:

L'Old School Band, les fifres et tambours du Conservatoire populaire de Genève, le Jazz Boulevard, le Rechette de Moutanna (cors des Alpes et lancer du drapeau, la chorale maison «Chantavivo». Un grand bal populaire sera conduit par l'Orchestre Expresso. Pour le repas officiel du vendredi 4 juin, à 12 h, l'inscription est obligatoire (places limitées).



La musique folklorique sera de la fête pour les 50 ans de l'AVIVO

OCPA

L'OCPA c'est quoi?

L'Office cantonal des personnes âgées (OCPA) est rattaché au Département de l'action sociale et de la santé, dont la présidence est assurée par le conseiller d'Etat Guy-Olivier Segond. Il est chargé de verser des prestations complémentaires fédérales et/ou cantonales aux personnes bénéficiant d'une rente AVS ou AI. L'OCPA verse également des allocations aux personnes âgées, aux veuves, aux orphelins et aux invalides.

Les prestations complémentaires ont pour but d'assurer aux personnes qui y ont droit un véritable minimum d'aide sociale. Elles s'ajoutent aux autres ressources de l'ayant droit, de manière à couvrir ses besoins vitaux. De plus, l'OCPA:

Alloue des participations ou des remboursements de frais médicaux non couverts par l'assurance maladie.

Accorde un abonnement annuel des transports publics genevois (TPG) aux bénéficiaires de prestations mensuelles régulières, abonnement donnant droit à la libre circulation sur l'ensemble du réseau.

Verse des prestations financières d'assistance, exerce un contrôle administratif et financier des établissements pour personnes âgées, fixe le prix de pension et verse la subvention cantonale aux établissements.

Assure l'information au public concernant entre autres les structures d'accueil et les logements réservés aux personnes âgées.

En 1999, Année mondiale de la personne âgée, de nombreuses manifestations sont organisées. L'OCPA sera présente le dimanche 27 juin à Carouge, place de Sardaigne, dès 11 h, lors de la journée organisée pour les aînés par le Cartel des sociétés carougeoises.

Renseignements: OCPA, case postale 378, 1211 Genève 29, tél. 022/ 849 77 41.